

# Loup, fin du mythe

Pour faciliter la recherche dans le rapport, vous avez ci-dessous un résumé / sommaire avec mention des n° de page.

Qui n'a jamais entendu ... « *Le loup n'attaque pas l'homme* », « *il recule et fuit toujours devant notre verticalité* » ? ... (p.12)

Quelle supercherie !

C'est la plus grande désinformation orchestrée ! (p.26)

Un mensonge prodigieux organisé par les défenseurs radicaux du loup (p.22) – ah ! S'il n'y avait que celui-là de mensonges !

Un vol en bande organisée de la vérité. (p.22) Un crime !

Le silence et les tabous sont enfin brisés ...

Le loup s'attaque à l'homme et tue !

Ces 8 dernières années, il y a eu 2 attaques fatales sur l'homme, sur des promeneurs en Amérique du nord – un jeune homme de 22 ans en 2005 et une jeune femme de 32 ans en 2010.

Tous deux tués et dévorés par des petites meutes de loups sauvages, 3 ou 4 individus en parfaite santé et bien gras – ni enrégés, ni malades, encore moins affamés. (p.29)

Ce sont loin d'être les seules attaques sur l'homme ces dernières années en Amérique du nord – plusieurs enfants ayant même été blessés. (p.28)

Le mythe du loup inoffensif est un mythe létal. (p.26)

L'éthologie du loup est une discipline apte à pointer du doigt les risques réels d'attaques sur l'homme. (p.22)

Les signes avant-coureurs en France existent, il est totalement irresponsable de les ignorer. (p.22)

Le loup est en train de perdre sa crainte de l'homme à cause de la protection stricte et la promiscuité avec l'être humain et risque d'attaquer dans l'hexagone! (p.34-37)

Que dire aussi des chiens de compagnie, chats, chevaux, poneys, ânes, poulains et ânonnes ... dévorés, eux aussi ... parfois vivants, sans aucun doute – que les défenseurs radicaux du loup mais aussi les autorités cachent au grand public ? (p.48-54)

Le loup périurbain et les attaques de loup dans les quartiers résidentiels existent bien, à quelques mètres de nos maisons. (p.8)

Programmés, les loups urbanisés sont le résultat également de l'idéologie fantaisiste d'un ensauvagement des massifs – un « rewilding » extrémiste soutenu par des intérêts. (p.44-45)

Doit-on accepter de côtoyer un loup potentiellement dangereux, dit « habitué », accoutumé à l'homme, qui résulte de cette protection excessive? (p.15-19)

Ce ne sont pas les collines et les massifs qu'il faut ensauvager mais le loup !

Que l'on aide cette espèce emblématique à retourner à sa vie de prédateur d'espèces sauvages, non pas à devenir un commensal ou un parasite de l'homme !

Dans ce rapport, tout est écrit sur le comportement réel du loup – un dossier d'études scientifiques avec des données internationales et des rapports « in situ » ainsi que toute la vérité sur le sujet.

Le mythe du loup inoffensif est une imposture, un dogme politique et extrémiste, invoquant abusivement le prestige de la science pour arriver à ses fins. (p.19-26)

Les masques tombent....

A travers les pages, on découvre la traduction officielle d'une importante étude scientifique européenne ... falsifiée (p.14), des dissimulations administratives (p.49) et non pas les moindres, ainsi que stratagèmes, subterfuges, ruses et tromperies.

On découvre également des défenseurs radicaux du loup qui, à s'y méprendre, appelleraient à saboter le « réseau loup » organisé par le gouvernement français (p.24)...

Dissimulations, falsifications, dénégations et maintes manipulations, voire endoctrinements – tout est bon pour entretenir l'image du loup inoffensif.

Quelle énorme escroquerie !

Le loup est une économie prospère grâce aux contribuables. Le business du loup ne connaît pas la crise.

Les intérêts réels de ce plan machiavélique, qui sous-tendent cette politique du mythe du loup inoffensif et la propagation de l'espèce, sont idéologiques et financiers. (p.44-45)

Aussi, avec quel acharnement et quelle malveillance, sans scrupules, a-t-on cherché à ternir l'image des femmes et hommes de la profession de l'élevage pour arriver à leurs fins ! (p.24-25)

D'honnêtes et courageux femmes et hommes de nos campagnes et montagnes qui ont été trop longuement abusés.

Un énorme rouleau compresseur a été mis en marche pour les écraser, les pousser à bout et les amener à baisser les bras, à partir ... au nom du loup ... (p.44)

Et avant de les achever, on a commencé par les ostraciser – le loup est à l'origine de nombreux problèmes les concernant. On leur impose la présence de chiens de protection, les « Patous », dont l'efficacité est aléatoire mais pas les ennuis – les autres usagers des villages, campagnes et montagnes trouvent ces chiens de protection imposants, intimidants et s'en plaignent.

Les chiens de protection, cela fait partie aussi de cette politique et ce business du loup.

Les situations sont extrêmes en France.

1842 attaques de loup recensées en 2012 ! 8500 animaux tués, en comptant les disparus, dont 7500 indemnisés et 6021 seulement retrouvés (p.69)...

... sans compter les animaux non déclarés pour maintes raisons, les blessés, les troubles de croissance, la baisse de lactation et les brebis qui avortent ou maigrissent de stress.

Dans certains secteurs, les éleveurs doivent faire face aux approches et attaques de loups quasi quotidiennes, de jour comme de nuit et en présence des hommes et des chiens (p.34)

La pression des attaques est énorme - 1842 attaques ne représentent qu'une part du nombre d'approches du loup. C'est la pointe de l'iceberg.

De fait, les éleveurs et les bergers sont toujours sur le qui-vive, en état de stress et de vigilance permanente, jamais un instant de répit. (p.44)

Leurs conditions de vie sont devenues détestables.

Louis Ascenzi, éleveur des Alpes Maritimes, a dû dormir 1 mois et demi sous un arbre, à 67 ans, pour protéger son troupeau en 2012. « C'est de la folie, ça ! », « C'est une honte ce qui se passe en France ! » « Ça ne devrait pas exister ! » (p.70, 73)

Caroline, son compagnon et leurs deux enfants ont dû vivre, armés, sous la tente tout l'été, harcelés par les loups à moins de 50 mètres.

« C'est une vie ça ?! » (p.36, 72)

Beaucoup de bergers sacrifient leur vie de famille pour passer la saison de pâturage armés, sous la toile de tente, à la belle étoile ou dans une cabane sommaire, par tous les temps, afin d'essayer de repousser le loup et protéger leurs troupeaux.

Les scènes d'attaque sont répugnantes et traumatisantes.

La pression psychologique est intenable, nombreux sont ceux qui craquent (p.156) - c'est sur cela qu'on compte ! (p.44, 45)

Ne pensez pas pour autant que les éleveurs et les bergers haïssent le loup.

Si vous les fréquentiez, vous sauriez qu'ils l'admirent. « C'est une belle bête », « Son intelligence force le respect » ...

C'est contre les « *extrémistes écolos* » qu'ils pestent ainsi que l'État qui n'assume pas son devoir de les protéger, eux, les hommes alors qu'il protège bien les loups !

L'État a pourtant le devoir d'assurer la protection des personnes et des biens ....

La sécurité est un droit fondamental ... or, en France le loup a plus de droits que l'homme – c'est le monde à l'envers !!

« *Ce n'est pas à nous de régler le problème* », « *Nous ne sommes pas des mercenaires* »

« *On ne demande rien de plus que de faire notre boulot et de vivre en paix* ».

« *Qu'ils nous débarrassent de cette gestion-fléau !* ».

Et la cohabitation dont on parle tant ?

Elle serait peut-être possible ... mais dans ce cas *avec l'homme ... pas en présence de l'homme.*  
(p.56)

Des solutions efficaces de gestion existent depuis très longtemps déjà (p.61-69) mais les défenseurs extrémistes du loup les ont dissimulées, comme tout le reste ... grâce à la barrière de la langue, la maîtrise médiatique ... et la fourberie.

Outre-Atlantique, on ne rencontre nullement cette pression d'attaques dans les milieux d'élevage.

Quand une meute terrorise des troupeaux ... c'est généralement la meute entière qu'on prélève avec des méthodes « humaines » mais efficaces (p.61-69)

Le dossier présente près de cent pages de références et de données scientifiques internationales, de rapports « in situ » ... d'anecdotes inédites ... et les solutions d'urgence ...

---

### ***Code de la sécurité intérieure - Article L111-1***

**La sécurité est un droit fondamental** et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

L'État a le devoir d'assurer la sécurité ..... (et) la protection des personnes et des biens.

### ***Code général des collectivités territoriales - Article L2212-2***

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment :

7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces

### ***Code rural - Article L113-1***

En conformité avec les dispositions des traités instituant la Communauté économique européenne, le Gouvernement, reconnaissant ces rôles fondamentaux de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt de montagne, s'attache à :

Alinéa 8° Assurer la pérennité des exploitations agricoles et le maintien du pastoralisme, en particulier en protégeant les troupeaux des attaques du loup et de l'ours dans les territoires exposés à ce risque. .